

LA PLAISANCE

*Adapter les activités et les pratiques
aux enjeux de préservation des milieux*

La plaisance représente une part importante de l'activité économique et touristique en Nouvelle-Aquitaine. Le Bassin d'Arcachon, les îles charentaises, l'estuaire de la Gironde et la côte basque constituent des bijoux naturels très prisés des plaisanciers. La prise en compte de l'environnement est un enjeu majeur pour la filière, elle est aussi un gage de promotion touristique et du développement durable du nautisme.

La façade Sud-Atlantique présente des caractéristiques physiques assez peu favorables à la navigation de plaisance. Les côtes charentaises sont généralement peu profondes et souvent constituées de marais tandis que la côte aquitaine offre un littoral sableux et rectiligne exposé à de fortes houles avec peu d'abris pour la navigation. Néanmoins, la façade Sud-Atlantique abrite deux bassins majeurs et emblématiques pour le nautisme et la navigation de plaisance en France : celui de La Rochelle avec la mer des Pertuis et celui du Bassin d'Arcachon.

La Rochelle, premier port de plaisance atlantique européen

72 ports de plaisance maritimes ont été recensés pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine (incluant les ports mixtes) et 48 ports ont été recensés pour le seul département de la Charente-Maritime.

Le plus grand port de plaisance de la région, et le second port métropolitain, est celui des Minimes situé à La Rochelle, juste derrière Port-Camargue. Il s'agit du plus grand port de plaisance sur l'Atlantique en Europe. Le Bassin d'Arcachon est également un haut lieu de la plaisance et du nautisme, avec 2 700 anneaux pour le seul port d'Arcachon. Hormis ces 2 grands ports, on citera les autres ports de plus de 500 places de la façade : Royan, Capbreton, Hendaye, Port-Médoc, Saint-Denis-d'Oléron et Ars-en-Ré.

En parallèle de cette offre classique de places au port (anneaux, places à quai...), l'offre de places en ports à sec connaît actuellement une phase de développement, notamment sur le littoral charentais (La Rochelle, Rochefort, La Tremblade, Port-des-Barques, Meschers...) et sur le Bassin d'Arcachon (Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras...).

En complément des anneaux dans les ports, des stationnements peuvent aussi être autorisés au mouillage, soit sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) individuelle, soit sous forme de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL).

La Charente-Maritime présente le plus faible taux de mouillages, gérés très majoritairement sous forme de ZMEL.

La Gironde présente 4 fois plus de ZMEL que la Charente-Maritime. Ce chiffre s'explique par la configuration très abritée du Bassin d'Arcachon et du très grand nombre de bateaux au mouillage pour pallier à l'insuffisance de places dans les ports. L'État a délégué la quasi-totalité de la gestion des ZMEL aux collectivités sur le Bassin.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les mouillages individuels sont tous situés dans des zones relevant du Domaine Public Fluvial. La Bidassoa et la Nivelle sont notamment des zones abritées de la forte houle.

La prise en compte de l'environnement, gage de promotion touristique et du développement durable du nautisme

Pour faire face à une demande en constante augmentation, la gestion organisationnelle et dynamique des places à quai est une préoccupation permanente des gestionnaires de ports et de ZMEL pour rationaliser au plus juste l'espace maritime. C'est aussi un enjeu économique et environnemental pour les communes littorales qui doivent repenser le modèle économique de leur gestion pour conserver leur image de marque et de promotion touristique.

La déconstruction des bateaux de plaisance est un autre enjeu économique et environnemental, et une problématique à laquelle sont fréquemment confrontés les propriétaires de bateaux hors d'usage ou les gestionnaires de ports de plaisance. La filière REP (responsabilité élargie du producteur) des navires de plaisance en fin d'usage est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Cette filière est un dispositif unique au monde dans le domaine de la plaisance. Elle répond à de nombreux enjeux, (recyclage des bateaux issus de la plaisance, développement de l'économie circulaire...). Elle permet également d'anticiper la fin d'usage de la flotte de plaisance, issue du développement de la filière nautique française depuis les années 60.

L'Association pour la plaisance éco-responsable (APER) gère une filière de déconstruction éco-responsable et gratuite pour les propriétaires des navires et gestionnaires (subventionnée par l'Etat). Elle travaille avec un réseau de professionnels intervenant dans la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU). Elle a été agréée en qualité d'éco-organisme de la filière le 2 mars 2019.

Parallèlement, le développement des capacités portuaires concomitamment avec la préservation des milieux marins et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux est un de ses principaux enjeux pour répondre au développement durable du nautisme. Les activités de plaisance constituent un vecteur potentiel de transition écologique, énergétique et numérique à saisir par des changements de pratiques et/ou des équipements plus durables. La question de la sensibilisation des usagers demeure cruciale.

Photo 2.11.0 : Port des Minimes de La Rochelle © Laurent Mignaux / Terra
Photo 2.11.2 : Port de plaisance des Bassins à Flots à Bordeaux, rénové et réaménagé en 2021 © Matthieu Melsbach

EN CHIFFRES

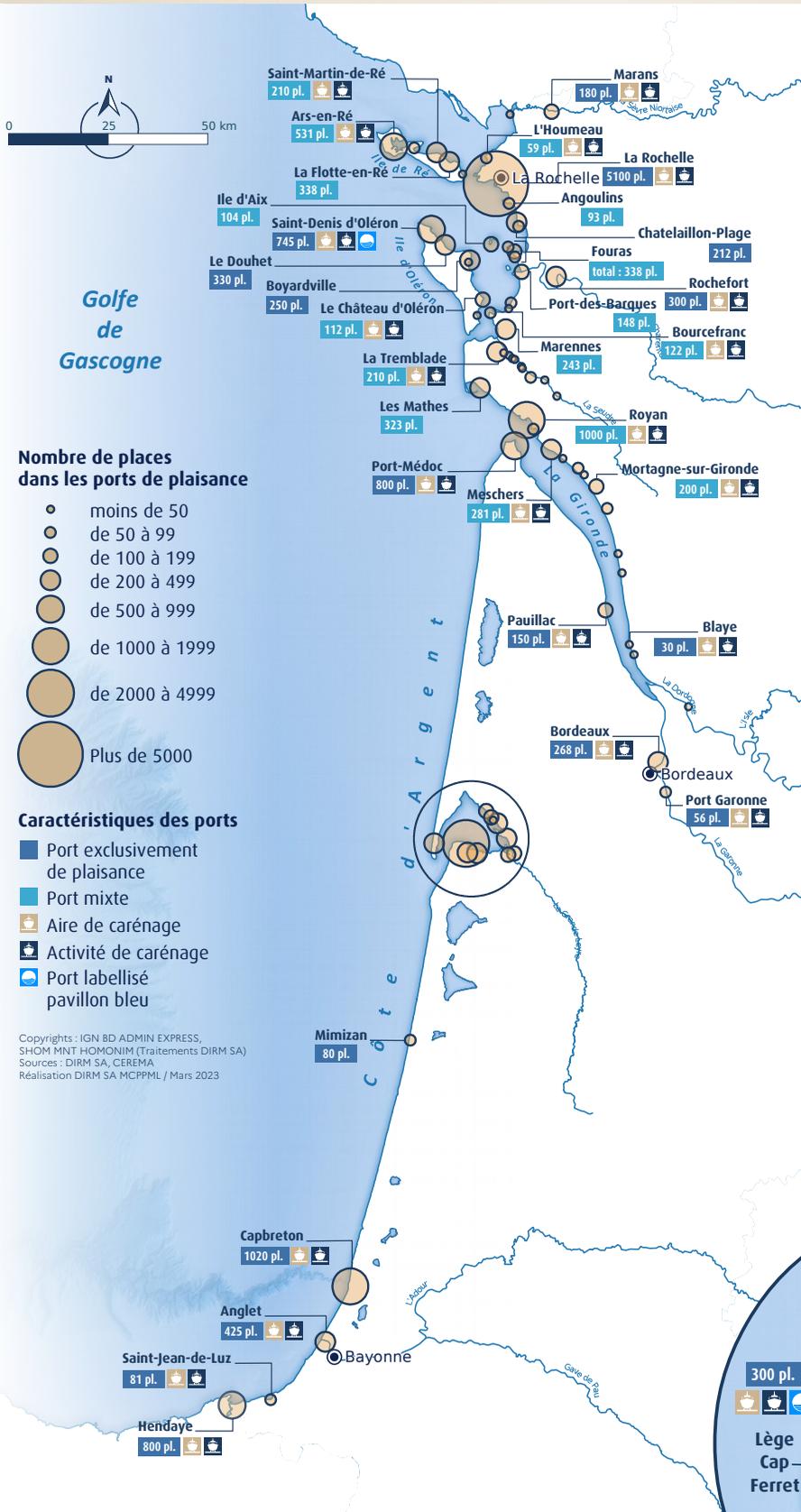
72 ports de plaisance

5100 anneaux de plaisance aux Minimes à La Rochelle

2700 anneaux de plaisance à Arcachon

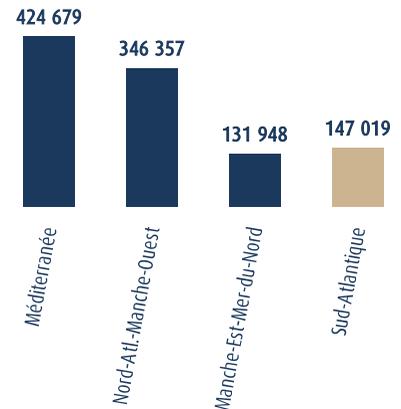


Les ports de plaisance



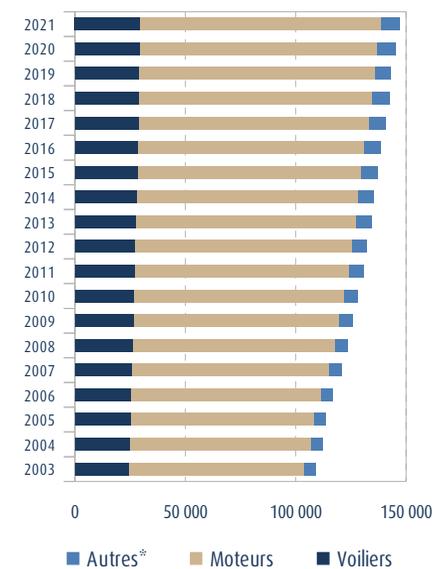
Parc des navires de plaisance par façade maritime

(2021 - en nombre de navires immatriculés)

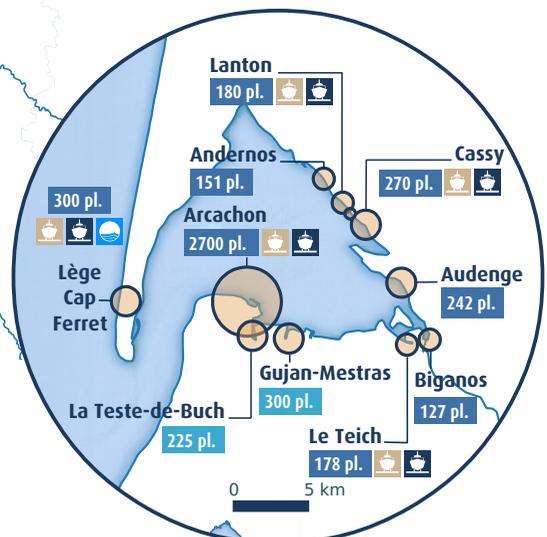


Évolution du parc des navires de plaisance en Nouvelle-Aquitaine

(en nombre de navires immatriculés
(* Autres modes de propulsion, dont énergie humaine (kayaks, avirons de mer), y compris non renseignés)



La mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon, bassins de navigation emblématiques





Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon Accompagner la transition vers des mouillages à moindre impact écologique

● Source : Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Accompagner la compatibilité des activités nautiques avec la protection des richesses naturelles est un objectif important pour le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

La lagune accueille environ 15 % de l'ensemble des mouillages français sur corps-mort. Le secteur du mouillage des embarcations a connu ces dernières années de nombreuses innovations. Portées à la fois par des sociétés privées, des laboratoires de recherche et par des gestionnaires d'aires marines protégées, celles-ci visent à produire **des dispositifs impactant moins les écosystèmes**. En effet, les systèmes traditionnels peuvent laisser des stigmates importants dans le milieu, en particulier sur le substrat par le phénomène de ragage de la chaîne sur le fond marin.

Face à ce tournant technologique, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a souhaité accompagner les gestionnaires de zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) vers une transition d'un nombre significatif de leurs mouillages traditionnels vers des dispositifs à moindre impact écologique.

L'accompagnement de cette transition est possible **grâce au soutien financier de l'Union européenne, Next-Generation-EU, de France Relance, auprès de l'Office français de la biodiversité et du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.**

Première à s'engager auprès du Parc naturel marin en 2021, la commune de **La-Teste-de-Buch** a ainsi fait l'acquisition de 67 pontons bi-pentes, au niveau de l'Aiguillon, permettant d'amarrer 2 bateaux sur un même mouillage, en remplacement de 134 corps-morts traditionnels sur cette zone.

En 2022, ce sont les communes **d'Arcachon** et de **Lège-Cap Ferret** qui ont conventionné avec le Parc dans l'objectif de remplacer respectivement 275 mouillages par des dispositifs à moindre impact écologique, et 1500 chaînes en métal par des lignes en fibres textiles réduisant, voire supprimant, le phénomène de ragage sur les fonds. En 2023, on dénombre donc plus de 1800 mouillages à moindre impact écologique sur le Bassin d'Arcachon, soit près de 37 % des corps-morts du territoire.



*La navigation de plaisance, Ministère chargé de la Mer et de la Pêche
Les écogestes en mer - édition 2023*